



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 17 octobre 2024	Délibération n° 2024-10-17/05
---------------------------------------	--------------------------------------

Le 17 octobre 2024 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

Administrateurs en exercice : 15

Date de convocation : 11/10/2024

ETAIENT PRESENTS (...) : M. SURIE, MME UMNUS, MME COGNE, M. DELAROCHE, MME BOUIS, MME QUENNEHEN, M. CHATELAIN, M. LAPIERRE,

PRESENTS PAR PROCURATION (...) : M. STREHAIANO, MME MEBREK, MME FOURNIER

ABSENTS EXCUSES (...) : MME ABOUT, MME ROY, M. FRANCINE, M. CROP

ABSENTS (...) :

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Ville et du CCAS de Soisy-sous-Montmorency

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L.212-4, L.1321-1 à 6

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le règlement intérieur, qui s'appuie sur des dispositions réglementaires a pour ambition de définir un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales au sein des services,

CONSIDERANT que si celui-ci n'est pas obligatoire, il est cependant vivement recommandé, dans la mesure où il permet de contribuer au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT que ce document écrit fixe, notamment, les règles en matière de santé et de sécurité, de discipline, d'organisation du travail, d'absence, d'utilisation des locaux et des équipements ...

Recueil des délibérations en ligne
095-219505989-20241017-DEL2024-10-17-5-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

CONSIDERANT, dans ce cadre, la nécessité d'adopter un règlement intérieur applicable au personnel du Centre Communal d'Action Sociale (titulaires et contractuels),

VU le projet de règlement intérieur, ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse et sur présentation de

APRES en avoir délibéré,

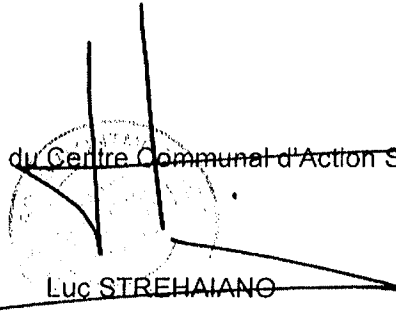
A l'unanimité,

APPROUVE les termes du règlement intérieur applicable au personnel du Centre Communal d'Action Sociale, ci annexé,

ADOpte ledit règlement, qui entrera en vigueur à compter de sa signature,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 18 NOV. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 19 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19 NOV. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241017-DEL2024-10-17-5-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024